

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 9 DECEMBRE 2024

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (10) en visioconférence

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Valérie BERGER-CAPBERN (trésorière), Rémi BAUDOT, Chantal BURBAUD, Benjamin CLEMENT-AGONI, Nelly DEVILLE, Dominique ETIENNE, Fabrice LAPERGUE, Joël LE COZ, Joël POULAIN.

Membres représentés (3)

Dominique BRET (secrétaire générale, pouvoir à JP STEFANINI), Sylvie MARCHESIN (pouvoir à Benjamin CLEMENT-AGONI), Yves BOEHM (pouvoir à Joël LE COZ).

Membres absents (7)

Sylvine BROUTE, Céline DODIN, Pierre DELENNE, Bernard DAHY, Vincent FREY, Pierrick MERINO, Daniel POEDRAS.

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN).

Président de séance et secrétaire de séance : Jean-Philippe STEFANINI

Réunion tenue en visioconférence ; Début de la réunion à 20h35, quorum atteint de 13 voix sur 20.

1. Approbation des modifications apportées au projet de règlement des compétitions

Le Président rappelle qu'à la fin du dernier Comité directeur, il avait été demandé une relecture poussée du projet de règlement des compétitions. Ce travail de relecture a été effectué par la Directrice Technique Nationale, Marie-Violaine PALCAU aidée par Dominique BRET, Nelly DEVILLE et lui-même. Il a conduit à détecter sur un nombre réduit de points de contradictions et à proposer à leur propos des nouvelles formulations. Le Président remercie l'ensemble des relecteurs pour le travail important réalisé pour aboutir à la version examinée ce soir.

De plus, les discussions lors du séminaire national des délégués-arbitres nationaux ont également conduit à devoir envisager des clarifications sur le sujet de l'arbitrage et du traitement des réclamations et des appels. Les modifications sur ce sujet, préparées par le Président et la Directrice Technique Nationale, ont été transmises pour avis aux membres de la commission « Juges et Arbitres », au futur représentant des arbitres au prochain Comité directeur (Pierre DELENNE) et au Président actuel du jury d'appel pour avis. Seul Pierre DELENNE a fait part de ses remarques.

Du fait de l'importance des modifications, il semblait normal de faire valider par le Comité directeur tous ces nouveaux points. Seule une réunion en visioconférence permettait de traiter ce sujet dans les délais compatibles avec la publication du Règlement avant la fin de l'année.

Une revue complète du texte est menée.

Il est d'abord proposé de limiter l'article I.I aux points relevant de l'éthique, c'est-à-dire à des comportements moraux recommandés. Du fait du caractère non binaire de ces règles, il est difficile de les traiter rapidement lors d'une compétition. Plusieurs points de cette liste ne relevant pas de l'éthique seront donc transférés dans les règles de comportement figurant à l'article XI.I Obligations opposables à tout licencié, dans la partie Règlements techniques communs.

Le tableau des différentes compétitions de l'article III est mis à jour pour tenir compte du fait que les compétitions ouvertes aux coureurs non-qualifiés lors des championnats de France seront désormais des manifestations régionales par circuits de couleur.



Les modalités de calcul de la Coupe de France font l'objet d'une nouvelle discussion. Lors du dernier Comité directeur, il avait été envisagé la possibilité de permettre à tous les licenciés majeurs de marquer des points quel que soit le circuit sur lequel il participe (dans sa catégorie de licence ou surclassé).

Les premiers essais de mise en œuvre de cette proposition par Pierrick MERINO ont conclu à l'impossibilité d'un tel calcul de façon simple manuellement. Il est donc proposé de retenir la solution envisagée au départ des discussions qui était de ne pouvoir marquer des points Coupe de France que dans sa catégorie de licence. Le calcul de la Coupe de France se faisant sur les 5 meilleures courses, cela donne la possibilité de se surclasser sur 7 des 12 courses pouvant compter pour la Coupe de France (les 4 championnats de France et les 8 nationales).

Ce point est mis au vote.

Il est approuvé par 12 voix pour et 1 abstention.

Les propositions relatives à l'arbitrage et aux modalités de réclamation puis d'appel sont ensuite examinées.

Le cadre de la proposition est de distinguer les questions relatives aux règles techniques communes et aux règles spécifiques des questions relatives aux règles administratives et aux règles éthiques.

L'arbitre aurait la charge de s'assurer du respect des règles techniques communes et des règles spécifiques.

La possibilité pour les clubs de faire appel dans les 8 jours qui suivent la publication des résultats officiels est élargie.

En cas d'appel de ces décisions, elles seraient traitées par les jurys d'appel (régional ou national).

Le respect des règles administratives et des règles éthiques serait du ressort du Bureau directeur (Fédération ou ligue selon le groupe national ou régional des courses).

En cas d'appel, il serait traité pour les courses du groupe national soit par le Conseil National de l'Éthique si le sujet est éthique, soit par le jury d'appel national pour les règles administratives. Les appels du niveau régional seraient traités par le Bureau directeur fédéral.

Il est également précisé qu'aucune des instances d'appel ne peut comprendre l'arbitre ayant prononcé la décision finale.

Le Comité directeur approuve ce nouveau schéma.

À la suite de ces discussions, une première compilation des modifications sera faite par la Directrice Technique Nationale avec relecture par le groupe de travail.

Le document sera ensuite mis en page par le secrétariat fédéral pour publication.

2. Approbation du compte-rendu du Comité directeur du 24 novembre 2024

Le Président rappelle que le projet de compte-rendu du Comité directeur du 24 novembre 2024 a été soumis à vote électronique mais que seules 6 personnes ont pris part au vote.

Joël POULAIN fait remarquer que des demandes de correction ont été faites et que, de ce fait, il est difficile de voter.

Le Président fait remarquer que les demandes de modifications portent sur des points mineurs pour lesquelles des propositions de corrections ont déjà été faites, accessibles sous Teams. Il pointe également que les corrections faites d'habitude lors de la séance suivante ne seront pas évidentes du fait que c'est un autre Comité directeur qui aura à approuver définitivement ce document. Il lui semble donc important qu'une approbation électronique préalable puisse faciliter le travail de la nouvelle équipe. Il insiste donc pour que les membres du Comité directeur participent à ce vote en ligne avant l'Assemblée générale électorale du 14 décembre.

Fin du Comité directeur à 22h20.

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire générale
Dominique BRET

